

CONDOMINIUM DES NOUVELLES-HEBRIDES

REGLEMENT CONJOINT

N° 31 de 1976

Portant déclaration d'un Jour Férié  
à LUGANVILLE ( Santo ), le 25 Octobre 1976.

LES COMMISSAIRES-RESIDENTS DE FRANCE ET DE SA MAJESTE BRITANNIQUE AUX  
NOUVELLES-HEBRIDES

VU : les articles 2 ( paragraphe 2 ) et 7 du Protocole Franco-Britannique de  
1914 ;

A R R E T E N T :

ARTICLE 1. - Nonobstant les dispositions de l'article 2 du Règlement Conjoint  
N° 23 de 1975, le Lundi 25 Octobre 1976 est déclaré Jour Férié dans  
le périmètre de la Circonscription Electorale de LUGANVILLE ( Santo ).

ARTICLE 2. - Il est interdit aux magasins, bureaux, entreprises industrielles  
ou commerciales, d'ouvrir au public le 25 Octobre 1976.

Toutefois, les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux  
hôtels, restaurants, services de transports publics, sociétés de manutention  
portuaire et aux entreprises d'électricité industrielle ou entreprise ou caté-  
gorie d'entreprises nécessaires au fonctionnement des services essentiels.

Les magasins et autres locaux pourront être ouverts le 25 Octobre  
1976 pour la vente de produits alimentaires, pharmaceutiques et médicaux et pour  
la vente d'essence ou de combustibles, de 7 heures 30 à 10 heures 30.

ARTICLE 3. - Toute personne en contravention avec les dispositions de l'article  
2 ci-dessus, est coupable d'une infraction passible d'une amende  
n'excédant pas 60.000 F. NH ou l'équivalent de cette somme en Dollars Australiens  
au taux officiel du change.

Pour l'application du paragraphe 1 ci-dessus, les directeurs,  
gérants, associés ou propriétaires de toute entreprise ouverte au public en  
contravention avec l'article 2, seront considérés comme coupables d'une infrac-  
tion, à moins qu'ils n'apportent la preuve au Tribunal qu'ils n'ont, ni permis,  
ni autorisé l'ouverture de leurs locaux.

ARTICLE 4. - Le présent Règlement Conjoint, qui sera publié au Journal  
Officiel du Condominium, sera enregistré et communiqué partout  
où besoin sera.

Port-Vila, le 22 Octobre 1976

Le Commissaire-Résident  
de Sa Majesté Britannique  
aux Nouvelles-Hébrides

Le Commissaire-Résident  
de France  
aux Nouvelles-Hébrides

J.S. CHAMPION

R. GAUGER